

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS HUMAINES DIRECTION DE L'AUTONOMIE

N° Dossier :

NOM:
Prénom :
Commune:
Date de dépôt de la demande au CCAS/CIAS

ASH 64

Aide Sociale à l'Hébergement Dossier de demande

> PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

	Aide sociale Personne Agée		Aide sociale Per	sonne Handicapée
(Cocher les cases correspondantes)				
1ère d	emande - date d'entrée en établissement :		1ère demande - date d'entré	ée en établissement :
Reno	ouvellement – date d'effet :		Renouvellement – date d'e	effet:
Tran	Transfert d'établissement – date d'effet:		Transfert d'établissement	– date d'effet :
	-	Type d'établiss	sement ——————	
EHP.	AD		Foyer d'hébergement d'ES	SAT
USLI			Foyer de vie	
Foyer logement			Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	
			EHPAD / USLD / foyer logement	
Autres (préciser) :				
Type d'accueil				
			Permanent	Temporaire

Accueil de jour

Essai / stage

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

ÉTAT CIVIL				
	LE D	EMANDEUR	LE CONJOIN	 Т
Nom (marital pour les femmes)				
Nom de naissance				
Prénom				
Date de naissance				
Nationalité				
DOMICILE DU DEMAND AVANT L'ENTRÉE EN ÉTABL			SSEMENT D'ACCUEIL	
Adresse Code postal		Adresse		
Commune		i i		
Date d'arrivée à cette adresse : Date de départ de cette adresse :		Téléphone :		
SITIIA	TION ACTU	ELLE DU DEMAN	IDELIA	
Siloa	HON ACTO	LLLE DO DEMAN	DLOR	
célibataire marié(e) divorcé(e)	concubin PACS veuf (ve)] en activité] retraité(e)	
Le demandeur était-il locataire ?* Le demandeur est-il usufruitier ? * Le demandeur est-il propriétaire de biens immobiliers ? (Bâtis ou non-bâtis)* OUI NON NON				
* Si « OUI » : joindre les justificatifs (quittance c	le loyer, taxe d'habi	tation, taxe foncière, déclar	ation de revenus fonciers, acte	de donation)
Le demandeur fait-il l'objet d'une m * Si « OUI » préciser la mesure et joindre la co	•		□oui □ non	
☐ Tutelle	Curatelle	☐ Sauvega	rde de justice	
Nom et adresse du mandataire jud l'association tutélaire	iciaire à la pro	tection des majeurs	(MJPM) ou du service	ou de

Prendre en compte les ressources actualisées au jour de la demande. Déclarer également les ressources perçues trimestriellement (ramenées au mois).

	ORGANISME PAYEUR	MONTANTS PERÇUS		
RESSOURCES / PRESTATIONS		PAR LE DEMANDEUR	PAR LE CONJOINT	
Régime général (C.A.R.S.A.T.)				
Mutualité Sociale Agricole (MSA)				
Caisse de retraite des non salariés				
Autres régimes				
Retraites complémentaires 2 3				
Salaires, Revenus d'activité				
AAH (Allocation Adulte Handicapé)				
AL (Allocation Logement)				
Pension d'invalidité				
Rentes				
Autres (Préciser:)				
Total des ressources				

CADRE RÉSERVÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

MEMBRES DE LA FAMILLE TENUS À L'OBLIGATION ALIMENTAIRE Descendants ou ascendants au premier degré et leurs conjoints (enfants, belle-fille, gendre etc...)

(circuit), bene line, genuit enam,				
Nom/Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de parenté	
	I	l		

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

■ Le demandeur

certifie sur l'honneur l'exactitude des rens	'	r legal de
	Fait à,	le
	Signature du demandeur (ou d	e son représentant)
■ Le Maire		
Le Maire, soussigné, certifie que les renseign Intercommunal d'Action Sociale et que tous le Il atteste que, à sa connaissance, le demande	es justificatifs correspondants sor	nt joints au présent dossier.
Avis du CCAS/CIAS :	Fait à,	le
	Signature du Maire, cachet	

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera l'impossibilité d'instruction du dossier.
- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide en établissement.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficierez, en justifiant de votre identité, à l'adresse ci-dessous.



DÉPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction générale Adjointe des Solidarités Humaines Direction de l'Autonomie Mission Aide sociale à l'hébergement Hôtel du Département 64 avenue Jean Biray 64058 PAU Cédex 9



AIDE SOCIALE A L'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

 □ Dossier de demande d'aide sociale dûment complété daté et signé, revêtu de l'avis du C.C.A.S. □ Notice d'information sur les conditions et conséquences de l'admission à l'aide sociale signée par le demandeur ou son représentant
légal (1 exemplaire pour le dossier, l'autre à remettre à l'intéressé)
JUSTIFICATIFS D'ETAT CIVIL
□ Photocopie ou duplicata du (ou des) livret(s) de famille dans leur intégralité (y compris la page vierge qui suit la dernière page remplie)
☐ Carte d'identité ou extrait de naissance (si la personne est célibataire)
□ Photocopie du titre de séjour pour les étrangers
☐ Jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, le cas échéant
JUSTIFICATIFS DES RESSOURCES ET CHARGES
□ Dossier d'obligation alimentaire dûment rempli (pour une demande concernant une personne âgée)
□ Dernier avis d'imposition sur les revenus ou à défaut dernière déclaration de revenus
□ Relevés bancaires des 3 derniers mois
□ Attestations des caisses de retraite ou attestation du Trésor Public indiquant les montants mensuels des retraites, pensions, rentes, y compris les ressources perçues à l'étranger
☐ Imprimé intitulé « relevé des capitaux placés » à faire remplir par le (ou les) établissement (s) bancaire(s) ou organismes(s) d'assurance(s).
Fournir la copie du ou des contrat(s) d'assurance(s) vie et le nom du/des bénéficiaire(s)
□ Bulletin de paiement concernant l'allocation adulte handicapé (AAH)
□ Photocopie des 3 derniers bulletins de salaires ou relevés ASSEDIC avec mention de la dernière activité professionnelle
□ Justificatifs de pension d'invalidité
□ Echéancier des frais de mutuelle et attestation annuelle (détail des prestations)
☐ Attestation d'octroi ou de refus de l'Aide à la Complémentaire Santé ou autre prise en charge spécifique
☐ Attestation indiquant le coût mensuel de la mesure de protection (mandataire judiciaire)
SITUATION EN ETABLISSEMENT PA/PH
□ Attestation de présence ou d'entrée dans l'établissement. Préciser si la personne est en chambre double ou simple
☐ Attestation de sortie de l'établissement, si transfert d'établissement
□ Arrêté départemental indiquant les prix de journée + GIR 5/6 de l'établissement (si hors 64 uniquement)
□ Notification d'orientation vers un établissement ADULTES par la CDAPH
□ Notification de maintien en établissement – moins de 20 ans (CRETONS) par la CDAPH
□ Déclaration d'origine du handicap
□ Le demandeur est titulaire d'une carte d'invalidité : photocopie de la carte d'invalidité ou notification COTOREP/CDAPH indiquant le taux d'incapacité de la personne
□ Dérogation d'âge délivrée par le Président du Conseil départemental, le cas échéant
ATTESTATION D'AIDE AU LOGEMENT
□ Bulletin de paiement ou de non paiement (CAF ou MSA) de l'allocation logement en établissement
SITUATION DES BIENS AVANT L'ENTREE EN ETABLISSEMENT
□ Si logé par un tiers à titre gratuit : Attestation de la personne qui hébergeait le demandeur avec dates de présence
☐ Si locataire : Les 3 dernières quittances de loyer sur lesquelles doit figurer l'adresse exacte du logement
□ Si propriétaire : Relevé de la matrice cadastrale ou photocopie de la taxe foncière et relevé parcellaire d'exploitation
□ Si donation, partage, vente ou arrangement de famille : Copie intégrale de l'acte notarié



NOTICE D'INFORMATION SUR LES CONDITIONS ET CONSÉQUENCES DE L'ADMISSION À L'AIDE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS HUMAINES DIRECTION DE L'AUTONOMIE A compléter et signer pour toute demande d'aide sociale. 1 exemplaire doit être conservé par le demandeur. 1 exemplaire est obligatoirement joint au dossier de demande.

Définition de l'aide sociale départementale

L'aide sociale est l'expression de la solidarité de la collectivité liée à la notion de besoin, destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins engendrés par le handicap, l'âge, la dépendance, la maladie, les difficultés sociales ou économiques.

L'aide sociale a un caractère subsidiaire : elle n'intervient que si la mise en œuvre des ressources personnelles, de la solidarité familiale et des régimes de prévoyance ou d'assurance maladie s'avère insuffisante pour permettre au demandeur de faire face à ses besoins. Une participation financière est toujours laissée à la charge du bénéficiaire de l'aide sociale. Elle est fonction de ses ressources et de la nature de la prestation sociale accordée.

L'aide sociale a un caractère d'avance : pour la plupart des aides, des recours sont exercés par le Département en vue de la récupération des sommes avancées.

Elle revêt un caractère temporaire, renouvelable et révisable.

Conditions générales d'attribution et procédure

L'attribution de l'aide sociale est soumise à des <u>conditions</u> de résidence, de nationalité, de ressources du demandeur et de ses obligés alimentaires.

Toute demande d'aide sociale impose la constitution par le demandeur lui-même ou son représentant légal, d'un <u>dossier</u> auprès du CCAS/CIAS de son domicile.

Du fait du caractère subsidiaire de l'aide sociale, le Département doit s'assurer du bien-fondé de la demande, c'est pourquoi le demandeur doit justifier de sa demande en produisant tous les documents nécessaires, notamment ceux relatifs à son état civil, ses ressources, son patrimoine.

Le montant de la contribution du bénéficiaire aux frais d'hébergement est calculé sur la base du reversement de 90% de ses ressources augmentées de l'allocation logement.

Concernant les demandes d'aide sociale à l'hébergement et d'aide sociale à domicile pour la prestation repas des personnes âgées, le demandeur doit fournir obligatoirement la liste nominative et les adresses des <u>personnes tenues à l'obligation alimentaire</u> (ascendants et/ou descendants).

Cette obligation alimentaire (article 205 et suivants du Code civil) s'entend également de la contribution des époux aux charges du mariage (article 214 du Code civil).

Le Président du Conseil départemental évalue le montant de la participation de chacun des obligés alimentaires (enfants, parents) en fonction de leurs possibilités contributives. Le montant global constitué par l'addition des participations de chacun des obligés alimentaires est notifié à chaque obligé alimentaire. Ils sont tenus conjointement au versement de cette somme, en complément de la contribution financière du bénéficiaire de l'aide sociale. Il leur appartient de s'entendre sur la répartition de l'obligation alimentaire.

Conséquences de l'admission à l'aide sociale

- 1. L'aide sociale est une avance récupérable (Article 132-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
 - ✓ <u>Le recours contre la succession du bénéficiaire</u> s'exerce exclusivement sur la succession du bénéficiaire et en aucun cas sur les biens appartenant aux parents ou enfants.
 - Mais, le recours sera exercé contre les héritiers lorsque la succession n'aura pas été déclarée aux services départementaux en temps opportun par ceux-ci ou par le notaire chargé de la succession.

- Pour l'aide sociale à l'hébergement ce recours s'exerce dès le 1^{er} euro de dépense engagée par le Département ; au-delà d'un seuil de 46 000 € pour les aides à domicile et pour les dépenses excédant 760 €.
- Les personnes en situation de handicap bénéficient d'une exonération de tout recours sur succession lorsque les héritiers sont le conjoint, les enfants ou la personne qui a assumé la charge effective et constante de la personne handicapée.
- ✓ <u>Le recours contre le donataire</u> s'exerce sur la personne qui a bénéficié d'une donation de la part du demandeur dans les 10 ans précédant la demande d'aide sociale ou postérieurement à l'octroi de cette demande.
 - Le Département peut également engager un recours contre donataire envers la personne désignée comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.
- ✔ Le recours contre le légataire s'exerce à l'encontre de la personne désignée comme légataire des biens.
- ✓ <u>Le recours pour retour à meilleure fortune</u> s'exerce sur les revenus, si la situation financière s'améliore de façon conséquente, à la suite par exemple, d'un héritage.
 - Pour les personnes en situation de handicap, ces trois derniers recours ne sont pas exercés, sauf pour les frais avancés au titre de l'aide ménagère et des repas.

Tous ces recours sont exercés à concurrence des sommes avancées par le Département et dans la limite de l'actif net successoral. Si la créance ne peut être récupérée en totalité, aucun recours n'est exercé à l'encontre des héritiers pour le surplus.

En garantie de ces recours, le Département peut requérir l'inscription d'une **hypothèque** légale sur les biens immobiliers appartenant au bénéficiaire de l'aide sociale, sauf pour les aides sociales à domicile. Le Département ne devient pas pour autant propriétaire du bien.

2. **Les fraudes ou fausses déclarations** peuvent entraîner des poursuites judiciaires, en application des peines prévues par les articles 313-1 et suivants du Code pénal, et le recouvrement des prestations indûment perçues.

Je soussigné(e)
demeurant
déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus lors du dépôt de ma demande d'aide sociale de ce jour,
Fait à le
Après lecture intégrale, signature du demandeur ou de son représentant légal, (préciser nom et prénom en toutes lettres)



M M ^{me} - M ^{lle} - NOM :	
Prénom :	
Né(e) le :	
Adresse :	
Code postal :	
	à Monsieur le Directeur
	Nom de l'établissement financier :
	Adresse:
	Code postal et ville:
Monsie	ur le Directeur,
Dans le cadre de capitaux.	e l'examen d'un dossier me concernant, je dois fournir un relevé de
me le retourner en inc	aurais gré de bien vouloir compléter le verso de ce document et diquant la nature et le montant de l'ensemble de mes capitaux bles ou non, productifs ou non de revenus
Veuillez agréer, N	Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.
Fait à	, le
. 311 3	Signature,

RELEVÉ DES CAPITAUX

Rappel: un imprimé doit être rempli pour le demandeur, ainsi que pour son conjoint, son concubin ou la personne avec qui il a conclu un P.A.C.S.

PRODUITS	CAPITAL	SI PRODUIT DE CAPITALISATION DATE D'OUVERTURE ET TERME
Compte chèque		
Livrets d'Épargne (préciser)		
Livret d'Épargne Populaire (L.E.P.)		
Livret du Développement Durable (L.D.D.)		
Compte Épargne Logement (C.E.L.)		
Plan Épargne Logement (P.E.L.)		
Plan d'Épargne Populaire (P.E.P.)		
Plan d'Épargne en actions (P.E.A.)		
Obligations - Actions		
S.I.C.A.V. Fonds communs de placement		
Bons d'Épargne Bons de caisse Bons de capitalisation		
Assurances vie (joindre obligatoirement une copie du contrat)		
Nom et Prénom du(des) bénéficiaire(s)(1) :		
Autres produits (à préciser)		
(1) : un recours contre donataire neut être evercé par le Département à l'	encontre du bénéficiai	re d'assurance vie regualifiée en

(1) : un recours contre donataire peut être exercé par le Département à l'encontre du bénéficiaire d'assurance vie requalifiée er donation indirecte.

Visa de l'établissement bancaire / financier

L'établissement	
atteste que M	n'a pas à ce jour, dans notre
établissement, d'autres formes d'épargne que celle	es indiquées ci-dessus.
Α	, le
	Cachet/Signature



DÉCLARATION DE L'ORIGINE DU HANDICAP

Document à joindre à toute demande d'aide sociale pour une personne en situation de handicap

Nom :		
Prénom :		
Né(e) le		
Calliata	[][
Sollicite	une aide sociale à l'héber	
	une aide sociale à domicil	e
Département de contre toute pe	ans les droits du bénéficiaire de l'a	e Familles prévoit, sous certaines conditions, une subrogation du ide sociale en ce qui concerne les créances pécuniaires de celui-c e de la mise en oeuvre éventuelle de cette procédure, il convient de
Si un accident	de la vie est à l'origine du handicap	o, un tiers responsable est-il en cause ?
	🖵 oui	☐ non
Si oui, une pro	cédure judiciaire a-t-elle été engag	ée ou a-t-elle abouti ?
	🖵 oui	☐ non
Selon le cas : · préciser les co	ordonnées de l'avocat et de l'assura	ince :
· Joindre une co	ppie intégrale du jugement.	
		Signature du demandeur de l'aide sociale ou de son représentant légal.